01/08/2023

PCW
45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

CANNELLE BASE

Fournisseur PCW

Réference : CANNELLE BASE

1 - DONNEES TECHNIQUES

Description :	Base parfumante
Composition :	Mélange de substances odorantes
Solvant(s) :	Triethyl citrate
Anti-oxydant(s) :	Non ajouté directement

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Densité @ 20° C :	[0.979 ; 1.019]
Indice de réfraction n (20/D) :	[1.501 ; 1.511]
Point éclair en °C (coupelle fermée) :	77.3
Aspect :	Liquide
Odeur :	Epicé
Couleur :	Jaune pale

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

COV Suisse - Annexe 1 :	Voir certificat
CMR (Reg. 1223/2009/CE) :	Voir certificat
IFRA :	Voir certificat
Allergènes SCCNFP List :	Voir certificat
Reg. 1223/2009 & mod. :	Voir certificat
Taux d'utilisation max. (p/p) (Reg. 1223/2009/CE) :	
Parfum :	7.69%
Eau de Toilette :	7.69%
Crèmes parfumantes :	4.93%
Produits non rincés (autres) :	0.49%
Produits rincés :	2.46%
Produits pour enfants :	Ne convient pas aux enfants de -6 ans.
Produits solaires :	7.69%
Taux d'utilisation max. autres :	
Bougie :	Pas de restrictions particulières - utilisation aux taux habituels

CANNELLE BASE

Parfum d'ambiance : Pas de restrictions particulières - utilisation aux taux habituels

Produits pouvant être ingérés : Non approprié

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Code douanier : 3302 90 90 00

Tunnel codes ADR : E

Durée de conservation : 12 mois, gardé selon les conditions de stockage.

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alpha-Cedrene), 9, III

Transport Maritime IMDG : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alpha-Cedrene), 9, III

Polluant Marin : Oui

Transport Aerien IATA : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alpha-Cedrene), 9, III

LEGISLATION :

C.A.S : -

Étiquetage :

CAR1B Cancérogénicité 1B
EDI2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
EHC1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H350 - Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 - Éviter de respirer les poussieres/fumees/gaz/brouillards/vapeurs/aerosols.
P272 - Les vetements de travail contamines ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment a l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.